

Recevez une alerte pour chaque nouvel article

Entrez votre e-mail:

Validez

Liens utiles

FED
EPAW
Vent de colère
Vents et Territoires
AMILURE (04)
Production électrique en France (source RTE)
Émission CO2 en Europe (source electricityMap)

le schéma Régional Éolien

consultez le Schéma Régional Éolien de la région PACA

Risques sur la santé

Étude sur les risques sanitaires potentiels par les éoliennes



Téléchargez le rapport

l'impact sur l'environnement

carte de l'éolien dans le buëch
La Haute Beaume et Montbrand
De la Haute Beaume à Saint-Julien

Dans les media

Année

contre le saccage des Pays du Buëch par les industriels du vent
SIGNEZ LA PÉTITION EN LIGNE

dimanche 23 avril 2023

Boralex : le champion de la destruction des territoires ruraux

Boralex obtiendra-t-il du Conseil d'État son permis de tuer les espèces protégées sur la montagne d'Aureille et y installer en toute impunité ses 6 éoliennes géantes ? A l'heure où aucune décision des juges d'admettre ou non son pourvoi en cassation ne nous est encore parvenue (**voir notre article du 28 août 2022**), la multinationale canadienne continue méthodiquement son oeuvre de destruction massive de la ruralité. Elle démontre ainsi que, veillant au plus près à ses intérêts financiers, **elle ne lâche jamais rien** !

C'est que, venu défigurer le pays par effet d'aubaine (**voir notre article du 11 mai 2015**), comme l'avouait l'ancien directeur Europe de Boralex Patrick Decostre - maintenant président de l'entreprise d'outre atlantique - le canadien peut souvent compter sur l'aide de la justice, l'encouragement des pouvoirs publics et leur politique énergétique abracadabrantesque, voire parfois la complicité d'élus locaux.

En Bretagne, c'est la forêt de Lanouée qui a subi les derniers outrages environnementaux du promoteur éolien.: **Après des années de lutte et l'arrêt du chantier ordonné par la justice en 2017**, Boralex obtenait finalement du Conseil d'État en avril 2021 l'autorisation de construire et d'exploiter son site industriel de 17 éoliennes géantes en plein coeur d'un des plus grand massif forestier de Bretagne : Au diable la biodiversité, l'environnement, l'artificialisation des sols, et les paysages bretons !



"les moulins du Louhan" comme les dénomme très bucoliquement Boralex, devraient alimenter l'équivalent d'environ 25 000 foyers, soit comme le dit le promoteur, une ville comme Vanne (54 000 habitants) sauf que:

- la consommation électrique d'une ville comme Vanne, ou son équivalent, ne se limite pas à celle de ses habitants ... peut-être y-a-t-il dans les cités bretonnes quelques services publics, administrations, industries, commerces, infrastructures qui ne s'éclairent pas -entre autres- qu'à la bougie ...

- la production des éoliennes de la forêt de Lanouée sera, comme tous les sites éoliens de France, raccordée au réseau national via un poste source ... on doute fort que le canadien fasse la police pour forcer ses électrons à alimenter les compteurs Linky des habitants de proximité ! Et c'est tant mieux, car l'électricité produite par les éoliennes Boralex étant intermittente et aléatoire, il faudra bien trouver une autre source d'approvisionnement fiable et pilotable les 3/4 du temps !

- Et oui, **une éolienne c'est 1/4 de vent + 3/4 de gaz** : C'est bien la raison pour laquelle nos amis bretons ont vu s'implanter à Landivisiau une gigantesque centrale au gaz (**voir notre article du 19 avril 2022**) ! Un petit oubli sans doute de la part du Directeur Général de Boralex, Nicolas Wolff dans son interview à FR3 ...

Au royaume des sourds et des aveugles, les menteurs manipulateurs sont rois !

Plus près de chez nous, dans les Alpes de Hautes Provence, Boralex fait encore parler de lui : A Cruis (à proximité de la Montagne de Lure), c'est 17 ha de forêts que le canadien a fait défricher pour y installer un parc photovoltaïque (**voir notre article du 21 septembre 2022**). De quoi finir par scandaliser les populations impactées et provoquer un sentiment de rejet et des dégradations contre ces sites industriels de panneaux solaires en milieu naturel **comme à Montfort dernièrement**. Richard Collin, président de l'association **LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE** condamne cet acte de violence mais constate que **ces entreprises d'EnR "qui jouent avec les habitants et le territoire ne prennent en considération de façon suffisamment claire la société civile."**

Du côté de Haut Buëch Nature, la préoccupation est la même de rester dans la légalité républicaine malgré l'ostracisme, le mépris, parfois même les tentatives d'intimidation dont nous sommes parfois victimes de la part des autorités administratives ou de certain(e)s élu(e)s.

En effet, cédant à l'hégémonie Commission Européenne qui veut détruire le modèle énergétique français au profit de **l'absurde modèle allemand** de transition énergétique (EnR + gaz + Charbon), nos territoires ruraux ont tout à redouter de la directive REPowerEU et de la loi sur l'accélération des Énergies Renouvelables adoptée de justesse au parlement (**voir notre article du 9 janvier 2023 et notre article du 7 novembre 2022**)

C'est pourquoi nous n'avons cessé de réclamer aux uns et aux autres, transparence, clarté, concertation avec les habitants et les associations citoyennes de terrain. A bien des égards, **la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et à l'accès à la justice en matière d'environnement (dite Convention d'Aarhus du 25/06/1998 cosignée par la France) est d'application et s'impose.**

C'est ainsi que nous sollicitons depuis de très nombreux mois les préfets afin que nous soit communiquée la cartographie des Zones Favorables à l'Éolien (**circulaire Pompili du 26/05/2021**) alors même que ces représentants de l'État ont l'obligation de le faire.

De même nous avons assigné la Communauté de Communes Buëch Dévoluy afin qu'elle retire son schéma de développement des EnR dans lequel elle valide les projets éoliens de Saint-Julien-en-Beauchêne (abandonné), et de la Montagne d'Aureille (retoqué par arrêté préfectoral de 2018) et plusieurs sites de panneaux photovoltaïques en milieu naturel.

Enfin, très inquiets des retards dans la création de la SEM Énergie Départementale annoncée par le Président du Département (**voir notre article du 4 mai 2022**) le Collectif 05 Environnement Buëch a demandé audience au Conseil Départemental et son élu en charge.

Venez en débattre avec l'association HAUT BUËCH NATURE présente à la journée TOUS EN BOTTES qui se tiendra le dimanche 7 mai 2023 de 10h à 17h à La Beaume.



Haut Buëch Nature est abonné à

CONTEXTE

L'information experte et indépendante sur les politiques publiques

Soutenez la demande de moratoire



Signez la pétition nationale

Pétition contre le projet Boralex



Téléchargez et faites signer à 32 de vos amis !

tracts à télécharger

non à l'éolien aujourd'hui chez nous ... vrai/faux Montjay on veut nous voler :

- tourisme
 - avifaune
 - calme jardins
 - notre pays
 - nos élevages
 - nuits étoilées
 - oxygène
 - paix village
 - patrimoine
 - recherche
 - notre santé
 - nos paysages
- On ne nous dit pas tout

Articles anciens

Articles anciens

Rechercher dans ce blog

Rechercher